

GUATÉMALA

L'héritage mortel de l'impunité

Index AI : AMR 34/009/02

Embargo : 28 février 2002

(12 h 00 GMT)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'homme d'affaires Edgar Ordóñez Porta a « disparu » en mai 1999. Son corps mutilé a été découvert peu après. Les investigations approfondies menées par son frère Hugo laissent à penser que la responsabilité de ce meurtre est imputable à des militaires, dont les intérêts économiques étaient menacés par la petite entreprise de raffinage de pétrole créée peu de temps auparavant par les deux frères. Hugo Ordóñez s'est vu offrir l'aide de l'armée pour retrouver son frère « disparu », à la condition tacite que le journal qu'il dirigeait cessât de critiquer le gouvernement. Les investigations menées par les militaires n'ont débouché sur aucun résultat, et Hugo Ordóñez a acquis la conviction que l'« aide » de l'armée était en réalité destinée à détourner le cours de l'enquête. Par la suite, cet homme et sa famille

ont dû fuir le pays, craignant pour leur sécurité.

Le cas d'Edgar Ordóñez illustre les violations des droits humains commises aujourd'hui au Guatemala, dans un contexte d'État mafieux. Dans ce contexte, certains acteurs économiques, y compris des filiales d'entreprises multinationales, s'associent avec des membres de la police et de l'armée ainsi que des criminels de droit commun pour servir leurs intérêts économiques mutuels, puis s'entendent avec ces mêmes éléments pour intimider et éliminer ceux qui se mettent en travers de leur chemin, en savent trop sur leur compte ou tentent d'enquêter sur leurs activités.

Dans un rapport publié ce jour (jeudi 28 février 2002) à Madrid, Amnesty International relie ce phénomène, ainsi que d'autres maux chroniques du Guatemala, au fait que les autorités n'ont jamais pris les mesures nécessaires pour lever l'hypothèque des violations massives des droits humains commises au cours de la guerre civile qui a ravagé le pays durant des années.

« Les autorités ne se sont jamais réellement attaquées aux problèmes soulevés par le massacre de milliers d'indigènes et par les violations flagrantes des droits humains dont ont été victimes de nombreuses autres personnes dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles. Ceux qui se sont rendus coupables de ces agissements à tous les niveaux sont toujours libres de leurs mouvements, et continuent à occuper des postes à responsabilités dans la société guatémaltèque, a déploré Amnesty International.

« Ceux qui exercent le pouvoir en déduisent qu'ils peuvent se livrer au meurtre en toute impunité, ce qui fait le lit de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux », a ajouté l'organisation, en soulignant que ceux qui luttent pour la justice – qu'il s'agisse de survivants des atrocités, de proches de victimes, de défenseurs des droits humains ou de représentants de l'appareil

« L'incapacité persistante du système judiciaire du Guatemala à remplir son rôle le discrédite aux yeux des citoyens de ce pays », a indiqué Amnesty International, en ajoutant que la hausse des taux de criminalité et les nombreux cas de

judiciaire – sont tout particulièrement menacés.

Au nombre des victimes de violations des droits humains commises dans ce contexte figurent les plus déshérités des déshérités, souvent des indigènes, vivant dans des régions isolées où ont eu lieu les pires des atrocités commises par le passé, et où de puissants groupes d'intérêts s'associent pour protéger des activités illégales lucratives. Les massacres répétés perpétrés au village indigène de Río Negro entre 1980 et 1982, évoqués dans le rapport, illustrent le rôle également joué par certains intérêts économique dans ces actes de génocide. Il est en effet possible que Río Negro ait été pris pour cible parce que ses terres étaient convoitées pour la construction d'un barrage hydroélectrique dans lequel l'armée avait apparemment des intérêts.

personnes se faisant justice elles-mêmes étaient loin d'être les seules conséquences de cette situation.

Un autre fardeau hérité des années de conflit réside dans les souffrances psychologiques

prolongées, non traitées dans une large mesure, de tous ceux qui ont été victimes ou témoins d'atrocités, notamment de viols généralisés, ou dont des proches ont « disparu » et qui sont torturés depuis des années par l'incertitude, ne sachant pas si leurs parents ou leurs enfants sont morts ou vivants.

« Pour que l'histoire ne se répète pas et pour que le Guatemala puisse enfin rompre avec son terrible passé, il est essentiel que cesse l'impunité dont bénéficient les auteurs des violations des droits humains commises autrefois et aujourd'hui, a fait valoir Amnesty International.

« Tant que le système judiciaire guatémaltèque n'aura pas été réformé en profondeur pour être aligné sur les normes internationales, et que les autorités n'auront pas fait clairement savoir qu'aucune atteinte aux droits humains ne sera tolérée ni ne restera impunie, aucune paix réelle et durable ne sera possible au Guatemala. »

Amnesty International recommande, entre autres, aux autorités guatémaltèques :

– d'appliquer les dispositions des

accords de paix relatifs aux droits humains et à l'état de droit, ainsi que les recommandations de la Commission de la vérité en matière d'enquête sur les violations des droits humains. Il convient en particulier de faire la lumière sur le sort des personnes « disparues » – notamment des enfants, dont certains ont pu être adoptés légalement ou illégalement au Guatemala ou à l'étranger –, et d'accorder réparation aux victimes, en particulier à celles qui ont subi des viols ou d'autres atteintes sexuelles imputables aux forces de sécurité ;

– d'élaborer un programme de protection efficace pour les représentants de l'appareil judiciaire et les témoins impliqués dans des affaires qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre l'impunité ;

– de garantir la sécurité des défenseurs des droits humains afin qu'ils puissent mener à bien leurs activités essentielles, et de nommer un procureur spécial chargé d'enquêter sur les menaces et les violences dont ils font l'objet ;

– de veiller à ce que les responsables de l'application des lois

respectent les normes internationales relatives aux droits humains, à ce que tous les escadrons de la mort, les services de sécurité privés et les groupes paramilitaires soient démantelés, et à ce que les individus présumés responsables de violations des droits humains soient traduits en justice. _

International, à Londres, au +44
20 7413 5566 ou consulter notre
site web : <http://www.amnesty.org>

Amnesty International présente également aujourd'hui un documentaire de 28 minutes intitulé *Digging for the truth* [En quête de vérité], qui raconte l'histoire de Dominga Sic Ruiz (connue aujourd'hui sous le nom de Denese Becker). Cette femme a survécu au massacre de sa communauté natale de Río Negro alors qu'elle était enfant, en 1982, et a été adoptée ensuite aux États-Unis. Devenue adulte, elle a décidé de retourner au Guatemala pour y affronter son passé, rechercher sa famille et demander réparation des atrocités subies par les siens.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty